

Qui succède lors du décès de ma grand-mère

Par Toby, le 13/02/2009 à 18:56

Bonjour à tous

Je suis enfant unique. Mon père est décédé il y a dix ans. Ma mère est toujours vivante. Ma grand-mère paternelle vient de décéder. Elle était veuve.

J'ai deux tantes (ce sont les filles de ma grand-mère). La succession se partage apparemment en trois parts : mes deux tantes et moi-même qui suit le représentant de mon père (mes deux tantes et mon père étaient frères et soeurs).

Ma question est : Est-ce que ma mère a droit légalement à quelque chose dans cet héritage ? Ma grand-mère n'a pas fait de testament et il n'y a "que" de l'argent à partager .

Merci beaucoup pour vos réponses

Par Marion2, le 13/02/2009 à 19:15

Bonsoir Toby,

Non, votre mère n'a droit à rien dans cet héritage, effectivement, il y a 3 héritiers, vos 2 tantes et vous-même.

Cordialement

Par Toby, le 13/02/2009 à 19:20

Bonsoir laure merci beaucoup pour la rapidité de ta réponse ! Bonne soirée